

Lettre de Jean-François Heisser aux adhérents de l'Académie Internationale de Musique Maurice Ravel

Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s ami(e)s de l'Académie,

Pour faire suite à notre courrier du mois de mai, nous venons aujourd'hui vous informer des avancées récentes et décisives du projet « Festival et Académie Ravel » auquel vous êtes si attachés.

Comme vous pouvez le supposer, la situation générée par le covid 19 nous a contraints, en accord avec la ville de Saint-Jean-de-Luz, d'annuler les manifestations (académie et festival) de l'édition 2020.

Nous sommes, par contre, très heureux et fiers de vous annoncer le succès des travaux entrepris depuis avril dans le but de repenser la collaboration des deux associations historiques Musique en Côte Basque (MCB) et Académie Maurice Ravel (AMR) pour l'éclosion d'un nouveau projet commun et fédérateur.

En étroite collaboration avec Pello Etcheverry et le Comité Paritaire du Festival-Académie constitué d'Evelyne Renoux, Annie Mazières, Bertrand Chamayou et moi-même, ces travaux ont été conduits par Didier Pineau (missionné par les gouvernances des deux structures) et Maître Saint-Germain, avocat, assistés de Véronique Pleintel, chargée de mission et coordinatrice.

Les travaux se sont organisés autour d'une priorité qui s'est révélée aux yeux de tous : la nécessité de conserver la « Reconnaissance d'Utilité Publique » dont jouit l'association AMR depuis 1975. Cette spécificité, rare et précieuse, nous permet d'accueillir dans les meilleures conditions les dons des particuliers et mécènes sur lesquels nous nous appuyons pour donner à nos projets l'ampleur qu'ils méritent.



Ainsi, la fusion absorption s'est révélée être la meilleure des solutions : l'AMR, dite association absorbante, accueillera certains membres du CA de MCB, dite association absorbée, pour ne constituer qu'une seule entité qui gardera son nom d'Académie Internationale de Musique Maurice Ravel. Par ailleurs, une « marque » d'exploitation sera déposée dans les prochaines semaines. Vous la retrouverez sur toute communication concernant, à la fois, le festival et l'académie. Elle sera notre « label ».

Lors des réunions du 23 juin pour MCB et du 24 juin pour AMR, les deux Conseils d'Administration respectifs ont approuvé le « traité de fusion-absorption » rédigé par les soins de Maître Saint-Germain.

Vous aurez très vite accès au contenu de ce traité et nous vous proposerons d'en prendre connaissance pendant le délai légal de deux mois qui précédera notre prochaine **Assemblée Générale le 12 septembre.**

Le vote de cette assemblée sera l'ultime étape qui nous permettra

d'ouvrir un chapitre décisif de notre histoire. Nous comptons sur vous pour renouveler vos adhésions et marquer de votre présence cette séance fondatrice. Ensemble nous démontrerons la force et la détermination de notre Association à aller de l'avant.

Pour autant, les comptes 2019 des deux associations ne sont pas bons et nous aurons l'occasion d'en débattre en assemblée générale. Nous avons pris des mesures concernant la gouvernance et allons aussi accueillir de nouveaux et importants mécènes pour les cinq années à venir. Bertrand Chamayou et moi-même vous exposerons tout cela.

Tous deux travaillons de concert pour faire vivre dans le futur une Académie fidèle à son passé, à ses principes d'excellence et, dans le même temps, en capacité à s'ouvrir sur de nouveaux horizons. Elle sera, progressivement, plus étroitement associée aux activités festives et aux grands artistes invités. La solidité et le poids de l'Académie reposent beaucoup sur le nombre de ses adhérents, leur fidélité, leur enthousiasme ; plus que jamais nous devons, grâce à vous, agrandir notre cercle et attirer ceux qui ne nous connaissent pas encore.

Afin de marquer d'une pierre blanche ce renouveau, et malgré l'annulation inéluctable de la session 2020, nous avons souhaité vous retrouver, le 15 Septembre, pour un concert hautement symbolique à la fois par les artistes qu'il réunira, le programme qu'il proposera et le lieu qui l'accueillera : Bertrand Chamayou et moi-même nous retrouverons en l'Eglise de Saint-Jean-de-Luz autour d'un programme essentiellement consacré à Ravel et aux compositeurs français. Nous serons rejoints par Katia et Marielle Labèque, accompagnées d'artistes basques. Ce concert, que nous souhaitons flamboyant, fera l'objet d'une captation et sera retransmis en direct.

Nous profiterons de cet événement pour annoncer très largement dans les médias la naissance du nouveau projet qui se concrétisera en 2021.

Nous espérons vivement que toutes ces décisions sauront vous enthousiasmer et comptons sur la force de votre indispensable soutien.

Il ne vous a pas échappé que nos locaux ne sont plus accessibles et je terminerai ce courrier en vous annonçant que la Mairie de Saint-Jean-de-Luz a généreusement mis à notre disposition de superbes bureaux au premier étage de la Villa Harriet Baïta où les équipes de Musique en Côte Basque et de l'Académie travaillent ensemble désormais.

Bien sincèrement à toutes et tous,

Jean-François Heisser